

Liste des pièces à joindre



Pour tous		
<p>Pièces obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de candidature complété (annexe 1) ; - le budget et plan de financement prévisionnels détaillés du projet (annexe 2) - Le formulaire de déclaration des aides publiques rempli (annexe 3) ; - Une lettre de demande de subvention, adressée à la préfète du département des Alpes de Haute Provence, datée et signée par le représentant légal de l'organisme habilité à engager la structure, reprenant l'objet de la demande, l'identité du porteur et le montant de l'aide demandée - Un RIB au format IBAN. - Tout document justificatif (devis ou autre) relatif aux différentes dépenses prévisionnelles subventionnées - Tout élément complémentaire (visuel, plaquette...) de description du projet 		
Pour les entreprises agricoles ou non agricoles	Pour les associations	Pour les collectivités
<p>Pièces obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait K bis de moins de 6 mois ou inscription au registre concerné ; - Attestation sur l'honneur de régularité de la situation au regard des obligations fiscale et sociale ; - Bilan et compte de résultat des deux derniers exercices comptables ; <p>Le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de déclaration des aides « de minimis » perçues lors des 3 dernières années. 	<p>Pièces obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération approuvant l'opération et son plan de financement OU date prévue pour la délibération ; - Composition du conseil d'administration et du bureau ; - Document CERFA n°12156*05 signé ; - Copie des statuts de l'association tels que déposés à la Préfecture ; - Rapport d'activité de l'année n-1 - pour les associations d'aide alimentaire ou d'insertion, personnes morales de droit privé : copie de l'habilitation nationale ou régionale à recevoir des dons, conformément au code de l'action sociale et des familles. <p>Pièces obligatoires, le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de non récupération de TVA 	<p>Pièces obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération approuvant l'opération et son plan de financement OU date prévue pour la délibération. <p>Le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de non récupération de TVA.

Annexe 2 : budget et plan de financement prévisionnels

Annexe 3 : déclaration d'aides publiques